

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 19 Juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf du mois de Juin, à 15 heures 00, s'est réuni le Comité Syndical, à l'LE D'ELLE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 7/15	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 12/14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	MARTIN Franck	CHAMPAGNÉ LES MARAIS (Suppléant)
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	LAMY Judicaël	LA TAILLÉE
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 15/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	RIDEAU Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
BAUDRY Yves	SERIGNE	
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BRIFFAUD Louis-Marie	BREUIL-BARRET
	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESUVAGE Ghislaine	MARILLET
GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES	

CC AUNIS ATLANTIQUE 1/2	QUIRION Romuald	MARANS	
Total délégués présents : 41/64			
Pouvoirs :	MOREAU Yannick	DAMVIX	à M. GATINEAU Dominique
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	à Mme LESAUVAGE Ghislaine
Total représentés : 02/64			
Excusés	CAREIL Alain	LOGE-FOUGEREUSE	
	METAIS Jean-Claude	SAINT PAUL EN GATINE	
	GALLIAN Roland	LA GREVE S/LE MIGNON	
	BODIN Jean-Marie	MARANS	
Total présents et représentés : 43/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 – « BUDGET PRINCIPAL » - DELIB N°55 CS DU 19-06-2023

Afin de pouvoir financer les travaux précédemment cités, une Décision Modificative du budget est nécessaire, il convient donc de mouvementer les comptes suivants :

FONCTIONNEMENT – Budget Principal

Dépenses		Recettes	
Article(Chap)	Montant	Article(Chap)	Montant
615232 (011) : Réseaux	-60 000,00		
65737 (65) : Autres établissements publics locaux	60 000,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité, autorise le Président :

- A effectuer les mouvements de compte précédemment cités par une Décision Modificative

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#